

GRAND CONSEIL

Question Nicole Lehner-Gigon

2015-CE-38

Distribution des bénéfices de la BNS

DFIN/DSAS

06.02.2015

La Banque nationale souffle le chaud et le froid sur les finances des cantons. En 2014, elle renonçait à toute distribution aux cantons et à la Confédération suite à la chute du cours de l'or qui péjorait ses bénéfices. Une mauvaise nouvelle pour les finances de notre canton puisque le budget 2014 prévoyait une rentrée de 23,7 millions de francs au titre de participation aux bénéfices de la BNS.

Le programme d'économies mis en place pour maintenir l'équilibre budgétaire du canton a touché toutes les Directions, mais des économies prévues dans le secteur de l'aide sociale seront réalisées au détriment de personnes déjà fragilisées.

L'annonce faite fin janvier par la BNS d'un bénéfice d'environ 38 milliards de francs est autant inattendue que réjouissante pour les cantons qui participeront aux 2/3 de ce bénéfice selon leur poids démographique. Pour Fribourg, il s'agit de 48,5 millions de francs qui suscitent des questions :

- Que va faire le Conseil d'Etat de cette manne imprévue ?
- Va-t-il en utiliser une partie pour corriger certaines mesures d'économies du budget 2015 et ainsi soulager les personnes qui ont recours à l'aide sociale et qui proportionnellement souffriront le plus des coupes budgétaires ?
- Par exemple, le Conseil d'Etat pourrait-il revenir sur l'obligation pour toutes et tous de payer au moins 50.- francs d'impôts par année ? (Une mesure qui assurément coûtera plus cher qu'elle ne rapportera).
- Ou encore renoncer à adapter vers le bas les limites qui donnent droit aux subventions des primes d'assurance maladie ?

(Sig.) Nicole Lehner-Gigon, députée